

## **XMLite + message A701 (consultation du répertoire des employeurs)**

### **Table des matières**

1) Introduction.....	2
2) Législation.....	2
3) Historique.....	3
4) En quoi consiste le présent service ?.....	3
5) Quels sont les prérequis pour une bonne transmission de données ? Quels contrôles sont effectués sur les données encodées ? .....	3
6) Quelles données sont requises et quelles données seront renvoyées ? .....	4
7) Comment se déroule la transmission et quels partenaires sont concernés ? .....	5
8) Dans quel délai, y aura-t-il une réponse ? .....	5
9) Quels sont les erreurs et les résultats les plus courants ? .....	5
10) Cohérence entre les différentes fonctionnalités du service .....	5
11) Autres services associés .....	6
12) Autre documentation associée .....	6

## **1) Introduction**

Dans le cadre notamment de l'enquête sociale, le CPAS souhaite parfois obtenir des informations signalétiques de l'ancien employeur de l'assuré social.

C'est précisément ce que permet la présente consultation qui donne accès tant aux employeurs ressortissants de l'ONSS qu'à ceux de l'ONSS/APL.

Par informations signalétiques, il convient notamment d'entendre les données générales d'identification de l'employeur (dénomination, adresse du siège social, le code importance qui donne une indication sur le nombre de travailleurs en service, etc.), les données plus spécifiques à la déclaration à l'ONSS et à l'ONSS/APL (ex. : la catégorie employeur qui renseigne sur le pourcentage des déclarations) ainsi que des informations sur les entités qui interagissent avec l'employeur (ex. secrétariats sociaux et curateurs).

## **2) Législation**

Ce service cadre notamment dans l'enquête sociale prévue préalablement à la prise de décision par le Conseil du CPAS.

### **3) Historique**

Avant l'utilisation du présent service, les CPAS ne disposaient que des informations limitées à la dénomination et au numéro ONSS ou ONSS/APL de l'employeur qu'ils obtenaient via un document papier.

Force est de constater que ce service, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'automatisation de l'enquête sociale, donne accès à bon nombre de données complémentaires relatives à l'employeur.

### **4) En quoi consiste le présent service ?**

- Comme l'indique l'introduction, le présent service permet la consultation du répertoire des employeurs de l'ONSS ou de l'ONSS/APL.
- Comme le montre le contenu du message ci-après, le fichier reprend les données signalétiques de l'employeur et d'instances telles que les secrétariats sociaux qui interagissent avec lui.

### **5) Quels sont les prérequis pour une bonne transmission de données ? Quels contrôles sont effectués sur les données encodées ?**

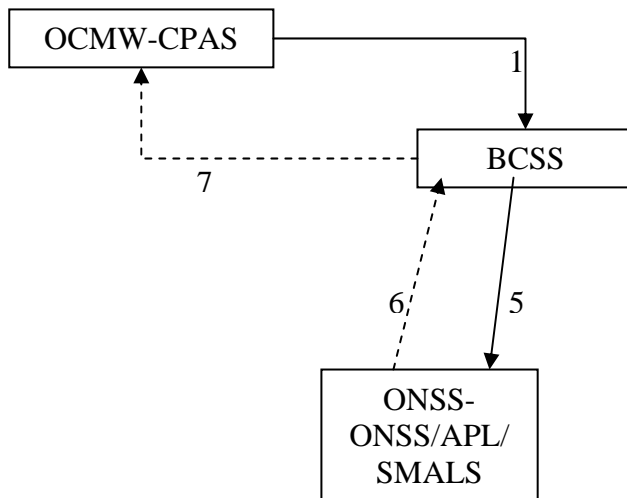
- Contrôle sur l'accès du CPAS à ce service (aspect de sécurité)
- Contrôle sur la structure du message XML par rapport au XSD.
- Contrairement ce qui se passe pour la majorité des autres flux, la BCSS n'effectue ici aucun contrôle d'intégration. En effet, la présente requête porte sur des employeurs pour lesquels la BCSS ne dispose d'aucun répertoire. Le répertoire de la BCSS porte exclusivement sur des assurés sociaux.

## 6) Quelles données sont requises et quelles données seront renvoyées ?

### Contenu

- **Input possible du CPAS**
    - Matricule ONSS/ONSSAPL de l'employeur
    - N° BCE de l'employeur
    - Date sur laquelle la recherche doit s'effectuer
  - **Réponses de l'ONSS ou de l'ONSS/APL**
    - paramètres de la requête
      - ⇒ matricule ONSS ou ONSS/APL de l'employeur
      - ⇒ date de la recherche par le CPAS
    - date de situation
    - informations sur l'employeur,
      - ⇒ matricule ONSS ou ONSS/APL de l'employeur
      - ⇒ indicateur qui mentionne si un employeur ressort de l'ONSS/APL
      - ⇒ réglementation administrative applicable
      - ⇒ régime linguistique de l'employeur
      - ⇒ date d'immatriculation de l'employeur à l'ONSS ou à l'ONSS/APL
      - ⇒ date de radiation de l'employeur
      - ⇒ affiliation à un secrétariat social
        - dénomination du secrétariat social
        - secrétariat social précédent
        - trimestre au cours duquel l'affiliation a pris cours
      - ⇒ prestataires de services
        - identifiant du prestataire de services
        - date d'appel au prestataire de services
      - ⇒ code de la commune du siège social
      - ⇒ siège social
        - dénomination
        - adresse
          - . rue
          - . boîte postale
          - . code postale
          - . commune
      - ⇒ date de dernière mise à jour du répertoire pour l'employeur consulté
      - ⇒ forme juridique
      - ⇒ identifiants divers :
        - NISS de l'employeur (lorsque celui-ci est une personne physique)
        - Type d'employeur (ex. privé, public, personne physique, etc.)
        - N° de TVA
- Une partie limitée de ces données peut être librement consultée via Internet sur le site de la sécurité sociale à l'URL suivant « [http://www.socialsecurity.be/site\\_fr/Applics/emppdir/index.htm](http://www.socialsecurity.be/site_fr/Applics/emppdir/index.htm) ».

## 7) Comment se déroule la transmission et quels partenaires sont concernés ?



1. Le CPAS envoie les données requises à la BCSS, par le biais de son propre programme ou par le programme de son entreprise de logiciels.
2. La BCSS exécute ses contrôles de routage et envoie alors le message correct au fournisseur des données (ONSS/ONSSAPL).
3. Le fournisseur répond et envoie ensuite les données à la BCSS.
4. La BCSS transmet à son tour les données au CPAS.

## 8) Dans quel délai, y aura-t-il une réponse ?

La réponse sera immédiatement transmise au CPAS. Cela se fait *en ligne*.

## 9) Quels sont les erreurs et les résultats les plus courants ?

Vous pouvez consulter les erreurs et les résultats les plus courants de ce service sur :  
 ../XMLite + message A701\_errorcodes.xls.

## 10) Cohérence entre les différentes fonctionnalités du service

Le présent service permet d'accéder aux dernières données signalétiques de l'employeur énoncées ci-dessus.

Les seules données historiques disponibles sont celles ayant trait aux déclarations (catégories employeur).

## **11) Autres services associés**

La plupart des CPAS utilisent ce service conjointement à la consultation du fichier du personnel et à la consultation de l'INASTI pour les activités en tant que travailleur indépendant. / . /XMLite + message L301

## **12) Autre documentation associée**

La codification actualisée se trouve dans les différentes annexes qui peuvent être obtenues à l'URL suivant :

De geactualiseerde codificatie kunt u in de verschillende bijlagen vinden; bovenvermelde [https://www.socialsecurity.be/portail/glossaires/bijlagen.nsf/web/Bijlagen\\_Home\\_Fr](https://www.socialsecurity.be/portail/glossaires/bijlagen.nsf/web/Bijlagen_Home_Fr)